

Sujet : Moreau Vincent demande : enquête publique sur la future concession de la plage du Pradon à Carqueiranne
Date : Thu, 25 Jul 2019 13:30:48 +0200
De : Vincent Moreau

Monsieur le Préfet et Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'habite Carqueiranne et viens d'apprendre le projet de concession de la plage du Pradon.

Je me permets de vous écrire car ce projet fait vivement réagir la population et les personnes appréciant l'esprit de cette plage. L'immense majorité de la population s'oppose à ce projet de concession.

Je souhaite argumenter cette prise de position en gardant le plus de neutralité possible.

Les deux restaurants actuels de part et autre de plage ont-ils leur place sur la plage du Pradon ? La réponse est OUI, historiquement et pour animer le lieu, bien qu'ils ne soient ouverts qu'uniquement durant la saison estivale malheureusement. Il n'est pas lieu de contester l'existence de ces commerces sur leurs parcelles privées.

Ces deux commerces doivent pouvoir exister, mais la question est de savoir si pour pouvoir perdurer ces deux entités privées ont la nécessité d'avoir une emprise sur la plage publique qui appartient à tous librement et gratuitement ? La réponse est NON. NB, nous mentionnons ces deux restaurants car même si les concessions seront soumises à un appel d'offre il semble logique au vu des emplacements proposés que ces concessions leur seraient octroyées si elles étaient validées.

Pourquoi ces deux entités privées n'ont pas à notre sens la nécessité de s'étendre sur la plage publique ? Principalement parce que ces deux entités ont ces dernières années, pu et su se développer sur leur espace privé respectif. Elles ont chacune pu réaliser des extensions et aménagements relativement bien intégrés qui leur ont permis de se développer et de progresser, ce qui est le but légitime d'une entreprise. Nous pouvons faire référence aux terrasses, aux espaces privés de restauration et de matelas au dessus de l'hôtel restaurant brise marine mais aussi de l'autre côté l'année passée à la surélévation de la terrasse du restaurant le Bambou qui lui a permis de doubler sa surface d'accueil. Leur capacité respective d'aujourd'hui sur leur domaine privé reste en adéquation avec l'échelle de la plage du Pradon. Néanmoins l'enjeu que pose ce projet de concession est de ne pas déséquilibrer cette adéquation et de ne pas donner trop de place aux activités commerciales sur cette petite plage au moment où elles sont déjà en sur fréquentation.

Même si les futures concessions proposées sont légales (20 pourcent maximum autorisé sur la plage, pourcentage non atteint dans ce projet), nous nous permettons de souligner Monsieur le Préfet que les limites proposées dans le cadre de la loi sont à adapter au contexte. Proposer ces concessions sur une plage vaste et non surpeuplée serait légitime et adapté, car elles permettraient d'attirer du monde et d'animer le lieu. Or il est indéniable pour la personne qui est déjà venu sur cette plage en période estivale, que la petite plage du Pradon n'a absolument pas besoin de plus de fréquentation, bien au contraire, l'espace manque pour les usagers. Dans cette perspective, il faudra que les personnes aimant venir sur cette plage se serrent encore plus, ou se résignent à payer pour trouver un espace de quiétude sur les matelas espacés.

Pour conclure Monsieur Le Préfet et Monsieur le Commissaire Enquêteur, en théorie et vous le savez puisqu'elles nous le sont proposées, les concessions proposées dans ce projet resteraient dans le cadre légal d'occupation des plages au sens général. Mais nous vous demandons d'examiner au plus près et de manière spécifique ce projet de concession sur cette plage, et de ne pas valider ces concessions compte tenu du contexte spécifique de la plage du Pradon. Sans démagogie aucune, nous pouvons également outre l'aspect géographique, prendre en compte la typologie de population qui vient profiter de ce bel endroit, ce sont des personnes de tout horizon, de toute origine et classe sociale, qui se côtoient sans aucune distinction sur une petite plage familiale mais surtout restreinte. Accorder des espaces où il faudra payer pour s'allonger et se restaurer, même contenus et légaux, impactera l'ensemble du reste du site public. Ce serait aller à l'encontre de l'esprit initial de la plage du Pradon, authentique, libre, non clinquante, naturelle et accessible à tous.

Dans l'usage et sur ce site de la plage du Pradon, il nous semble évident Monsieur le Préfet et Monsieur le Commissaire Enquêteur que permettre ces concessions dans ce contexte de fréquentation de la plage du Pradon se ferait donc uniquement en faveur de deux entités privées et surtout au détriment de toute la collectivité. Nous vous demandons Monsieur le Préfet et Monsieur le Commissaire Enquêteur d'écouter cette requête et de ne pas donner suite à ce projet.

En vous remerciant,

Sincères salutations,

Profil : particulier

Nom : Moreau

Prénom : Vincent